

LA

# Semaine Religieuse

DE MONTREAL

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Encyclique de Sa Sainteté Pie X sur l'enseignement de la Doctrine Chrétienne. — VI Ordo des fidèles. — VII Lettre encyclique de Sa Sainteté Pie X à tous les évêques de l'univers catholique sur l'enseignement de la Doctrine Chrétienne.

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 4 juin

Office et jeûne de la vigile, fête de la Pentecôte, collecte pour les écoles du Nord-Ouest; dans le diocèse de Joliette, pour la Propagation de la foi; premier vendredi et, dans le diocèse de Valleyfield, 13e anniversaire du sacre de l'évêque.

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 11 juin

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire du Saint-Esprit.

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

La solennité de Saint-Barnabé (diocèses de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières) qui tombe en ce jour est supprimée cette année; l'office seul est remis au 20.

J. S.

### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 24 mai 1905.

Mgr Joseph-Nicolas Ritchot, P. A., curé de Saint-Norbert, Manitoba, décédé le 17 de mars dernier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, chancelier.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 mai 1905.



LA fête de Pâques est pour le Souverain-Pontife une occasion de fatigue spéciale parce que, profitant des vacances annuelles, une foule de personnes viennent à Rome pour avoir la consolation de recevoir la bénédiction du Père commun des fidèles. Le Souverain-Pontife ne se refuse jamais à ces demandes affectueuses de ses fils ; et partant les audiences sont plus nombreuses qu'aux autres époques de l'année.

— Mais le pape, suivant la tradition, les accorde avec un cérémonial spécial. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, la couleur pontificale est le rouge. Si le pape s'habille en blanc depuis sept à huit cents ans, cependant la chape pontificale est toujours rouge. C'est encore actuellement de la même couleur que sont le chapeau, le camauro, la mozette, le manteau et les mules, ou souliers d'étoffe en velours rouge sur lesquels brille la croix d'or, que baisent les fidèles. Or, pendant l'octave de pâques, le Souverain-Pontife s'habille complètement en blanc. La mozette filetée d'hermine est en soie blanche ; le camauro, s'il en porte, est de même couleur et les mules sont aussi en étoffe blanche. Il garde cette couleur jusqu'au dimanche *in albis depositis*, où il reprend ses vêtements usuels.

— Il y aura en juin un consistoire où le pape créera des cardinaux. C'est la seule chose qui soit actuellement certaine. Le pape veut reprendre l'ancien usage de l'Eglise en vertu duquel ses prédécesseurs tenaient consistoire aux Quatre-Temps. C'est l'époque consacrée par l'Eglise aux saintes ordinations ; tout le monde est alors en prière pour que Dieu donne à son troupeau des pasteurs selon son cœur. Et il est naturel que le pape

s'unisse à ce mouvement de toute l'Eglise et choisisse ce saint temps pour nommer les évêques. Il a donc décidé qu'il y aurait consistoire tous les Quatre-Temps. Il se pourra cependant qu'il ne tienne pas celui de septembre, si le nombre des cardinaux alors présents à Rome est trop peu considérable.

— Quels seront les futurs cardinaux ? C'est une question que beaucoup se posent, et résolvent au gré de leurs désirs ; mais jusqu'à présent on n'a que des indications très vagues. Les noms considérés comme les plus probables sont ceux de Mgr Lualdi, archevêque de Palerme, et de Mgr Cagiano di Azevedo, actuellement majordome de Sa Sainteté. Toutes les autres désignations sont hypothétiques, et il ne faudrait pas encore se fier absolument aux deux que l'on vient de donner.

— Un cardinal vient de mourir, le cardinal Ajuti, qui avait été successivement délégué apostolique dans les Indes, puis nonce à Munich et de là nonce en Portugal. Ce fut la dernière création de Léon XIII qui le nomma le 22 juin 1903. Par suite de ses efforts constants, le gouvernement portugais rapporta la loi du 21 avril 1845 qui défendait de donner un bénéfice ecclésiastique à tout clerc qui aurait fait ses études à Rome. Cette loi maçonnique avait pour but de soustraire le Portugal à l'influence du Saint-Siège, d'empêcher l'infiltration des saines doctrines dans ce pays miné sourdement par le jansénisme, et de permettre l'empire absolu de la franc-maçonnerie, qui exerce dans ce pays une action si considérable et si néfaste. L'heureuse suppression de cette loi a permis l'établissement d'un collège portugais à Rome. Léon XIII saisit, en effet, la balle au bond, et s'empessa de décréter cette fondation pour mettre le Portugal en présence du fait accompli. C'est par l'influence de ce séminaire que le Portugal reviendra peu à peu aux saines doctrines et fortifiera son union avec le Saint-Siège.

— On se rappelle le bruit que suscita le *Journal*, qui au 1er février publia une carte coloriée divisant les diocèses de France entre les diverses communautés religieuses. Un article de M. de Bonnefon accompagnait la carte et en faisait le commentaire. *A priori*, un pareil document suait la fausseté par toutes les pores ; et personne, un peu au courant des choses de l'Eglise, ne pouvait y voir qu'un mensonge éhonté au service d'une cause inavouable. Or, ces jours-ci, un prélat causait avec M. de Bonnefon et lui reprochait d'avoir prêté son nom à une pareille fumisterie : il y allait de son honnêteté de journaliste, car il était trop intelligent pour n'être pas convaincu de la fausseté du document en question. C'est vrai, répondit le journaliste, mais c'était fait dans un but polémique qui a été atteint sur le champ. Et comme l'interlocuteur s'étonnait de ce procédé cyniquement outrageant pour la vérité : « Que voulez-vous, reprit M. de Bonnefon, si dans une polémique il ne fallait s'appuyer que sur des vérités, il serait presque impossible d'en faire ». L'aveu est bon à retenir et montre comment une certaine presse entend les devoirs du journalisme. C'est le pendant de cette autre maxime que j'ai entendue des fois de la part des hommes politiques : « En politique il n'y a point de justice. »

— Il y a eu en France un bouleversement dans la fameuse loi de séparation ; car l'article 4 tel qu'il a été modifié ne s'accorde plus avec l'ensemble de la loi, et renonce crument au chisme qui se cachait habilement sous chacun des articles du projet Briand. Quelques journaux catholiques se réjouissent de cette victoire. A mon avis, ils sont dans le faux. C'est à la Chambre française qu'il faudrait appliquer le vers : « *Timeo Danaos et dona ferentes* ».

— Un vicaire-général distingué, très au courant de la situation, écrivait il y a quelques jours à un de ses amis : « Prions pour que la séparation soit la plus dure possible, sans cela

nous sommes perdus ». Et je crois que ce vicaire-général est complètement dans le vrai ; la séparation ne sera profitable à l'Eglise qu'autant qu'elle amènera une réaction, et celle-ci n'est possible que si la loi de séparation se convertit en loi de persécution.

— Le gouvernement français subit la loi de séparation plus qu'il ne la désire, car il sait aller à l'inconnu. J'ai su qu'il a fait donner au Vatican par un intermédiaire des assurances claires et nettes que la loi n'était pas schismatique dans son esprit et ne le serait pas dans ses conséquences ; et c'est pour appuyer ces dires que M. Briand fit son discours si remarqué à propos de l'article 4. Mais cet intermédiaire qui avait vu à Paris toutes les sommités séparatistes, ne se gênait point pour dire : « Je suis chargé de faire connaître ces dispositions ; quant à moi, je ne crois aucunement à leur bien fondé. Elle me font l'effet d'un paravent derrière lequel l'ennemi cache et dissimule ses batteries ».

— Cette même personne résumait ainsi ses impressions. Le président du Conseil subit la séparation plus qu'il ne la désire, et les personnes qui l'approchent de plus près ont sur sa pensée intime les idées les plus contradictoires. M. Dumay, directeur des Cultes, affirme par exemple que M. Rouvier est absolument contraire à la séparation ; alors que M. Clémentel, ministre des Colonies, déclare avec autant d'assurance que M. Rouvier la désire ardemment. Ce qui est certain, c'est que cette loi néfaste ne se vote point avec la rapidité qu'avaient espérée les loges. On aurait voulu avoir le vote de la Chambre avant Pâques ; et maintenant on espère que son travail sera terminé seulement au moment de se séparer pour les vacances annuelles, au 14 juillet. Le Sénat ne pourra s'en occuper qu'en octobre, et la loi devra revenir devant la Chambre à cause des corrections qu'y fera cette assemblée. On sait, en effet, d'ores


et déjà, que le Sénat, composé de doctrinaires sectaires et haineux, sera plus hostile à l'Eglise que ne l'a été la Chambre, et rétablira les passages du projet Briand que celle-ci avait réformés ou adoucis. Tout compte fait, si rien autre ne vient entraver la marche des événements, cette loi ne serait votée que dans les premiers mois de 1906.

— Je dis : si rien ne vient entraver les plans caressés ; or l'inconnu est aux portes, et des membres du gouvernement commencent déjà à prévoir le cas où, soit pour une raison soit pour une autre, la loi serait envoyée après les élections de 1906. Voilà l'exposé, que j'ai tout lieu de croire fidèle, de la situation actuelle. Nous pouvons en conclure que tout n'est peut-être pas encore désespéré ; en tout cas, nous devons en prendre motif pour nous humilier davantage devant Dieu, et demander avec plus d'insistance qu'il vienne au secours de celle qui fut pendant tant de siècles la Fille aînée de l'Eglise, et son port le plus assuré contre les tempêtes.

DON ALESSANDRO.

## ENCYCLIQUE DE SA SAINTETE PIE X

### Sur l'enseignement de la Doctrine Chrétienne

 L'ENCYCLIQUE que le Saint-Père a fait publier le 15 avril dernier, et que Mgr l'archevêque nous charge de reproduire en entier dans la *Semaine religieuse*, traite de l'enseignement de la doctrine chrétienne.

Le pape y expose, à grands traits, la nécessité de l'éducation religieuse élémentaire.

Si la situation de la religion dans le monde semble chaque jour plus difficile ; et si certaines populations se détachent insensiblement de l'Eglise, nous devons avant tout en chercher les causes profondes dans l'ignorance des choses de Dieu. Au sein même des sociétés que

l'on dit chrétiennes, un grand nombre d'hommes vivent dans une méconnaissance à peu près complète des vérités nécessaires au salut. On rencontre de ces ignorants dans toutes les classes sociales : il y en a parmi les ouvriers, il y en a même, et peut-être faut-il dire surtout, parmi les esprits cultivés. Vis-à-vis des sciences profanes, ceux-ci ne manquent ni d'érudition, ni de talent ; mais vis-à-vis de la religion, ils ne savent rien. Les ténèbres les plus épaisses enveloppent ces pauvres âmes. C'est à peine si, au dernier jour, une lueur de vérité leur parvient ; au moment où elles vont paraître devant Dieu, il arrive que le prêtre soit là auprès d'elles et qu'il leur apprenne, en peu d'instant, le but de la vie. Encore ces âmes-là sont-elles des privilégiées, en comparaison de celles qui vivent, et qui meurent, en-dehors de tout besoin religieux et de toute pratique chrétienne.

Le fruit nécessaire de cette ignorance, c'est la dépravation des mœurs. Sans doute, ceux qui connaissent la vérité sont parfois atteints par le mal de la corruption ; mais du moment que la lumière de la foi n'est pas éteinte en eux, on garde jusqu'au bout l'espoir d'un retour à Dieu. Au contraire, lorsque, à la licence de la vie se joint le manque de foi provenant de l'ignorance, il n'y a plus place pour aucun remède, et la voie qui conduit à la ruine s'ouvre toute large.

Qui ne voit, dès lors, continue le Saint-Père, l'urgente nécessité d'un enseignement solide et largement répandu de la religion ? Il n'y a pas de devoir qui presse plus gravement le prêtre que le devoir d'instruire les âmes. C'est là une obligation stricte pour tous les prêtres, et d'une façon plus évidente encore, pour ceux d'entre eux qui ont canoniquement charge d'âmes.

Et qu'on ne prétende pas que la prédication de la chaire puisse remplacer le catéchisme ! Sans doute, le travail des orateurs sacrés est louable et fécond ; mais il ne pourra donner des résultats que dans la mesure où un autre travail l'aura précédé : celui des catéchistes. Si les fondations d'une maison n'ont pas été faites, c'est en vain que l'on cherchera à construire.

Après ces préliminaires, le pape aborde les questions d'intérêt pratique et ordonne les prescriptions très précises au nombre de six.

Et le Saint-Père termine par cette remarque, sur laquelle il insiste notablement, que le catéchisme, pour être bien fait, réclame une longue préparation. Il est plus facile de parler d'abondance en public que de donner, sans travail préliminaire, un bon enseignement catéchistique. Que tout prêtre chargé d'enseigner, quelle que soit sa facilité de pensée et de parole, prépare donc soigneusement ses instructions ; et qu'il ne tombe pas non plus dans le préjugé que ce travail est inutile, lorsque la doctrine est prêchée à des esprits peu cultivés : c'est tout le contraire qui est vrai. Plus les intelligences sont frustes, et plus il convient de travailler pour leur présenter, sous le jour le meilleur, des vérités religieuses souvent difficiles à comprendre. Le pape compte enfin sur la coopération et le zèle des évêques en vue de réaliser ces réformes.

Nous sommes heureux de pouvoir terminer l'analyse de ce magnifique document pontifical par la constatation suivante.

A peu près toutes les prescriptions qu'il renferme, sont déjà observées dans notre diocèse, grâce à la sollicitude de nos évêques qui ont établi à ce sujet des règles pleines de zèle et de sagesse. Règles que les prêtres se font un devoir de suivre avec ponctualité, sachant bien toute l'efficacité des prêches sérieux et des catéchismes faits avec soin et persévérance.

---

## ORDO DES FIDELES

### Dimanche, le 4 juin

Fête de S. François de Caracciolo, C., *double* ; mém. du dim. et de l'octave de l'Ascension ; préf. de l'Ascension, dernier Ev. du dim. — Ille vêpres du capitule de S. Boniface, E. M., *double* ; mém. de S. François, du dim. et de l'oct.

### Samedi, le 10 juin

Lecture ou chant de six prophéties (et bénédiction de l'eau dans les églises où l'on baptise) ; litanie des saints (du samedi saint) et messe de la vigile de la Pentecôte, *double de 1e cl.* ; une seule oraison ; préf. de la Pentecôte.



LETTRE ENCYCLIQUE  
DE  
SA SAINTÉTE PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A tous les évêques de l'univers catholique

SUR


L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

*A Nos Vénérables Frères, les patriarches, primats, archevêques, évêques, et autres ordinaires de tous les lieux en paix et en communion avec le Siège Apostolique.*

PIE X, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction Apostolique.

 ES desseins secrets de Dieu ont élevé Notre petitesse à la charge du suprême pastorat, pour la direction du troupeau universel du Christ, dans des temps bien douloureux et difficiles. Car l'ennemi rôle depuis si longtemps déjà autour de ce troupeau et lui tend des pièges avec une astuce si perfide, que c'est maintenant surtout que paraît s'être accomplie la prédiction de l'Apôtre aux Anciens de l'Eglise d'Ephèse : « Je sais que parmi vous pénétreront... des loups rapaces qui n'épargneront pas votre troupeau » (1).

L'IGNORANCE DE LA RELIGION, CAUSE DU MALHEUR DES TEMPS

De ce dommage causé à la religion, il n'est personne ayant encore le zèle de la gloire divine qui ne cherche les raisons et les causes ;

(1) Act. xx, 29.

et pendant que les uns et les autres en donnent de différentes, chacun propose des moyens différents, selon son avis personnel, pour défendre et restaurer le royaume de Dieu sur cette terre.

Pour Nous, Vénérables Frères, quoique Nous ne repoussions pas les autres manières de voir, Nous pensons avec ceux qui croient que cette dépression et cette débilité des esprits, d'où résultent les maux les plus graves, provient surtout de l'ignorance des choses divines. Ce sentiment s'accorde tout-à-fait avec ce que Dieu lui-même a dit par son prophète Osée : *Il n'y a plus de science de Dieu sur la terre. La calomnie et le mensonge, l'homicide, le vol et l'adultère ont tout envahi et le sang s'est accumulé sur le sang. Aussi la terre pleurera et quiconque l'habite sera affligé* (2).

Et, en effet, dans un temps où il y a un aussi grand nombre de chrétiens absolument ignorants des choses qu'il est absolument nécessaire de connaître pour le salut éternel, combien ces doléances sont malheureusement fondées !

#### IGNORANCE UNIVERSELLE, RADICALE

Mais quand nous parlons du peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement la plèbe ni les hommes de la classe inférieure qui ont souvent une certaine excuse de leur ignorance dans ce fait qu'étant au service de maîtres durs, ils peuvent à peine s'occuper d'eux-mêmes et de leurs intérêts ; mais nous comprenons aussi et surtout ceux qui, bien que ne manquant ni d'intelligence ni de culture, brillent dans l'érudition profane et, en ce qui concerne la religion, vivent tout-à-fait téméairement et imprudemment. On peut à peine dire combien ils sont souvent enveloppés dans d'épaisses ténèbres à cet égard et ce qui est plus douloureux encore, dans quelle faneste sécurité ils restent ! Ils pensent à peine au souverain Auteur et Maître de toutes choses et aux enseignements de la foi chrétienne.

(2) Os. IV, 1 ss.

Aussi ne savent-ils rien de l'incarnation du Verbe et de la parfaite restauration du genre humain par lui ; rien de la 'grâce qui est le principal secours pour l'acquisition des biens éternels ; rien du saint sacrifice et des sacrements par lesquels nous acquérons et nous conservons la grâce. Quant au péché, ils n'en connaissent ni la malice ni l'opprobre ; aussi n'ont-ils aucun souci ni de l'éviter, ni de s'en décharger ; et ils arrivent au dernier jour dans de telles conditions que le prêtre, pour ne pas les laisser sans quelque espoir de salut, est obligé d'employer les derniers instants de leur vie à leur enseigner sommairement la religion, — au lieu de les consacrer, comme il faudrait surtout, à exciter en eux des sentiments de charité, — si, toutefois encore, ce qui arrive souvent, le moribond n'est pas affligé d'une si coupable ignorance qu'il estime l'assistance du prêtre inutile et se dispose à franchir tranquillement le seuil de l'éternité, sans avoir satisfait à Dieu. Aussi notre prédécesseur, Benoît XIV, a-t-il pu écrire : « Nous affirmons que la plus grande partie de ceux qui sont damnés pour l'éternité doivent leur malheur à l'ignorance des mystères de la foi, qu'ils sont obligés de connaître et de croire pour être comptés parmi les élus » (3).

#### L'IGNORANCE, PRINCIPE DE LA CORRUPTION DES MŒURS

Puisqu'il en est ainsi, Vénérables Frères, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la corruption des mœurs et la dépravation des habitudes augmentent de jour en jour, non seulement parmi les nations barbares, mais même dans les Etats dits chrétiens ? L'apôtre saint Paul écrivant aux Ephésiens leur disait : « Que la fornication et toute impureté ou l'avarice ne soit pas même nommée parmi vous, comme il convient à des saints, et qu'il n'y ait point de turpitudes, ni de folles paroles » (4). Par contre, il a donné dans les paroles suivantes ;

(3) Instit. xxvi, 18.

(4) Ephes. v, 3 s.

comme fondement à la société et à la continence, la science des choses divines : « Ayez soin, mes Frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages... Ne soyez donc pas des étourdis, mais des hommes ayant l'intelligence de la volonté de Dieu » (5).

Et c'est avec raison. Car la volonté de l'homme a conservé à peine cet amour de l'honnêteté et du juste inné en lui par Dieu, qui l'entraînait en quelque sorte vers le bien, et non le bien mêlé d'ombre, mais le bien pur et parfait. Dépravée par suite de la chute originelle et comme oublieuse de Dieu son auteur, elle tourne toutes ses aspirations à aimer la vanité et à chercher le mensonge. Cette volonté égarée et aveuglée par les mauvaises passions a besoin d'un guide qui lui montre la voie, pour qu'elle retrouve les chemins de la justice malheureusement abandonnés par elle. Ce guide, qu'il n'y a point à chercher ailleurs et que la nature lui a donné, c'est la raison elle-même : mais la raison vient-elle à manquer de cette lumière-sœur qui est la science des choses divines, il arrive alors que c'est un aveugle qui conduit un aveugle et que tous deux tombent dans le fossé. Le saint roi David en glorifiant Dieu de cette lumière de la vérité qu'il avait infusée dans la raison de l'homme disait : « La lumière de votre face, Seigneur, est empreinte sur nous » (6). Et l'effet de cette communication de la lumière, il l'indique en ajoutant : « Vous m'avez mis la joie au cœur » ; cette joie par laquelle notre cœur dilaté court dans le chemin des préceptes divins.

#### L'ENSEIGNEMENT DIVIN, PRINCIPE DE TOUTE SAINTETÉ

Et il est facile de voir qu'il en est ainsi. La doctrine chrétienne, en effet, nous manifeste Dieu et ce que nous appelons ses infinies perfections beaucoup plus à fond que ne permettraient d'y atteindre

(5) Ephes. v. 15 ss.

(6) Ps. IV, 7.

les forces de la nature. Et comment ? Elle nous ordonne en même temps de révéler ce Dieu souverain par le devoir de la foi, qui se rapporte à la raison ; par celui de l'espérance, qui se rapporte à la volonté ; par celui de la charité ; qui se rapporte au cœur, et ainsi elle soumet tout l'homme à ce suprême Créateur et Maître. Et de même, la doctrine chrétienne seule met l'homme en possession de son éminente dignité naturelle, en tant qu'il est le fils du Père céleste qui est dans les cieux, ayant été créé à son image et devant vivre éternellement heureux avec lui. Mais de cette dignité elle-même et de la connaissance que l'on en doit avoir, le Christ infère que les hommes doivent s'aimer les uns les autres comme des frères et vivre ici-bas comme il convient à des enfants de la lumière « non dans les excès de table et les ivrogneries, non dans les débauches et les impudicités, non dans l'esprit de contention et l'envie » (7) ; il nous ordonne de même de nous en remettre à Dieu de tout soul, puisqu'il a soin de nous ; il nous ordonne de donner aux pauvres, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, de préférer les avantages éternels de l'âme aux biens passagers de ce temps. Et sans parler de chaque chose en détail, n'est-ce pas l'enseignement du Christ qui recommande et prescrit à l'homme superbe cette humilité qui est la vraie source de sa gloire ? « Quiconque se sera humilié... celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux » (8). Cet enseignement divin nous apprend aussi la sagesse de l'esprit qui nous sert à nous garder de celle de la chair ; la justice qui nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû ; la force qui nous rend capables de tout souffrir et endurer d'un cœur généreux pour Dieu et la béatitude éternelle ; la tempérance enfin qui nous fait aimer la pauvreté elle-même pour l'amour de Dieu et nous fait nous glorifier dans la croix, au milieu de nos humiliations.

Il est donc établi que non seulement notre intelligence emprunte

---

(7) Rom. XIII, 13.

(8) Matth. XVIII, 4.

à la sagesse chrétienne la lumière qui permet d'acquérir la vérité ; mais qu'elle y prend aussi cette volonté et cette ardeur qui nous portent vers Dieu et qui nous unissent à lui dans l'exercice de la vertu.

Il s'en faut que Nous prétendions que la dépravation de l'esprit et la corruption des mœurs ne pussent s'unir à la science de la religion. Plût à Dieu qu'il n'y eût point tant d'exemples du contraire ! Mais Nous affirmons que là où la raison est entourée des ténèbres d'une complète ignorance, il ne peut y avoir ni volonté droite, ni bonnes mœurs. Car, si celui qui marche les yeux ouverts peut, sans doute, dévier du bon chemin, celui qui est aveugle court fatalement ce danger. Ajoutez que la corruption des mœurs, si la lumière de la foi n'est pas complètement éteinte, laisse l'espoir d'une guérison ; mais si la dépravation des mœurs est jointe à l'ignorance de la foi, il n'y a presque plus de place pour le remède et la voie est ouverte pour la ruine.

LE PREMIER DEVOIR DU PASTEUR EST D'ENSEIGNER  
LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Puis donc que de l'ignorance de la religion dérivent des maux si nombreux et si graves ; puisque, d'autre part, si grande est la nécessité et si grande l'utilité de la doctrine religieuse, car on se flatterait vainement si on les ignore, de remplir les devoirs du chrétien ; il importe de rechercher à qui il incombe d'écarter des esprits cette funeste ignorance et de leur fournir la science nécessaire.

Or, Vénérables Frères, il ne peut faire de doute pour personne que ce très grave devoir appartient à tous les pasteurs d'âmes. De par le précepte du Christ, ils sont certainement tenus de connaître et de paître les brebis qui leur sont confiées. Et le paître c'est tout d'abord les enseigner. « *Je vous donnerai* », — c'est la promesse que Dieu a faite par la bouche de Jérémie, « *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur et ils vous nourriront de science et de*

*doctrine* » (9), ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul : « *Le Christ m'a envoyé non pas baptiser, mais évangéliser* » (10), indiquant ainsi que la fonction principale de ceux qui sont préposés de quelque manière au gouvernement de l'Eglise est d'apprendre la science sacrée aux fidèles.

De cette fonction Nous jugeons superflu de montrer davantage l'excellence et en quelle estime elle est auprès de de Dieu. Assurément, Dieu loue grandement la pitié qui nous fait soulager les misères des pauvres ; mais qui peut nier qu'on doit placer fort au-dessus le zèle et le labeur, grâce auxquels les intelligences reçoivent les enseignements et les avis qui concernent non les nécessités corporelles, mais les biens célestes ? Il ne peut donc rien arriver de plus désirable et de plus agréable à celui qui s'occupe des âmes, comme Jésus-Christ, qui a dit de lui-même par la bouche d'Isaïe : *Il m'a envoyé pour évangéliser les pauvres* (11).

Il importe, Vénérables Frères, de bien faire entendre aux prêtres et d'y insister, que pour aucun d'eux il n'est de devoir plus grand et d'obligation plus étroite. Car, pour un prêtre, qui niera que la science doit être jointe à la sainteté de la vie ? *Les lèvres du prêtres garderont la science* (12). Et, en effet, l'Eglise la requiert sévèrement chez ceux qui doivent être engagés dans le sacerdoce. Et pourquoi cela ? Parce que le peuple chrétien attend d'eux l'enseignement de la loi divine et que Dieu les destine à le répandre. *Ils lui demanderont de leur dire la loi parce qu'il est l'ange du Dieu des armées* (13). C'est pourquoi l'évêque, dans la sainte ordination, s'adressant aux candidats à la prêtrise, leur dit : *Que votre doctrine*

(9) 1er. III, 15.

(10) I, Cor. I, 17.

(11) Luc. IV, 18.

(12) Malach. II, 7.

(13) Ibid.

*soit un remède spirituel pour le peuple de Dieu ; que les coopérateurs de notre ordre soient prévoyants afin que, méditant sur sa loi nuit et jour, ils croient ce qu'ils auront lu et enseignent ce qu'ils auront cru (14).*

Que s'il n'est aucun prêtre à qui n'incombent ces devoirs, que dirons-nous de ceux qui, revêtus des noms et des pouvoirs de chefs, sont chargés, par leur dignité même et comme aux termes d'un contrat, de la charge de recteurs des âmes ? Ceux-là, de quelque manière, doivent être mis au rang des pasteurs et des docteurs que Jésus-Christ a donnés aux fidèles, pour que ceux-ci ne soient pas comme des enfants flottants, emportés par tout vent de doctrine vers la malice des hommes, mais pour que, pratiquant la vérité dans la charité, ils croissent en toutes choses, en Jésus-Christ notre chef (15).

#### A QUOI OBLIGE CE DEVOIR

C'est pourquoi, traitant des pasteurs des âmes, le saint concile de Trente a jugé que leur premier devoir et le plus grand, c'est d'enseigner le peuple chrétien (16). En conséquence, il ordonne que, chaque dimanche au moins et à chaque fête solennelle, ils entretiennent le peuple de la religion ; quant au saint temps de l'Avent et du Carême, c'est tous les jours qu'ils le doivent faire, ou au moins trois fois par semaine. Et ce n'est pas tout : car il ajoute que les curés sont tenus, au moins les dimanches et jours de fête, par eux-mêmes ou par d'autres, d'enseigner aux enfants les vérités de la foi et de leur apprendre l'obéissance envers Dieu et envers leurs parents. Et quand ils doivent administrer les sacrements, il leur prescrit que

(14) Pontif. Rom.

(15) Ephes. iv, 14, 15.

(16) Sess. v. cap. 2 de ref. ; Sess. xxii, cap. 8, Sess. xxiv, cap. 4 et 7 de réf.



eux qui sont appelés à les recevoir soient instruits de leur vertu au moyen d'une prédication en langue courante et vulgaire.

Ces prescriptions du saint concile, Notre prédécesseur Benoît XIV, en sa constitution *Etsi minime*, les a ainsi résumées et plus distinctement précisées : « Deux obligations principalement ont été imposées aux pasteurs des âmes par le concile de Trente : l'une est que, les jours de fête, ils adressent la parole au peuple sur les choses divines ; l'autre est qu'ils initient tous les enfants et les ignorants aux éléments de la loi divine et de la foi ».

#### PRÉÉMINENCE DU CATÉCHISME

Et c'est à bon droit que le très sage pontife distingue ce double office, à savoir de la prédication, qu'on appelle couramment l'explication de l'Évangile, et de l'enseignement de la doctrine chrétienne. Peut-être en effet ne manquerait-il pas de prêtres qui, soucieux de diminuer leur travail, se persuaderaient que l'homélie peut tenir lieu pour eux de catéchisme. A qui réfléchit apparaîtra l'erreur de cette appréciation. Car la prédication qui a trait au saint Évangile est destinée à ceux qui déjà doivent être pénétrés des éléments de la foi. C'est pour ainsi dire le pain qui doit être servi aux adultes. L'enseignement catéchistique au contraire est celui dont l'apôtre Pierre voulait que les fidèles fussent avides en toute simplicité, comme le sont les enfants nouveau-nés.

Cette fonction du catéchiste consiste à prendre, pour la traiter, quelque vérité qui se rattache à la foi et aux mœurs chrétiennes, et à l'éclairer sous tous ses aspects. Et comme le but de l'enseignement, c'est le perfectionnement de la vie, le catéchiste doit établir une comparaison entre ce que Dieu ordonne de faire et ce que les hommes font en réalité ; après quoi, ayant usé avec à propos d'exemples qu'il aura sagement puisés dans les Saintes Écritures, ou dans l'histoire ecclésiastique, ou dans la vie des saints, il doit conseiller ses

auditeurs et leur montrer en quelque sorte du doigt suivant quelle règle ils doivent ordonner leur vie ; il doit terminer enfin en exhortant les assistants à détester et à fuir les vices, à pratiquer la vertu.

Nous savons bien, il est vrai, que, pour un grand nombre, cette tâche de l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est pas enviable, étant estimée chose de peu de valeur et impropre peut-être à procurer la faveur populaire. Toutefois, Nous considérons que c'est là le jugement de ceux qui se laissent guider par la légèreté plus que par la vérité. Sans doute, Nous ne refusons pas l'approbation due aux orateurs sacrés qui, par un souci sincère de la gloire divine, se consacrent soit à la défense et à la revendication de la foi, soit à l'éloge des saints. Mais leur travail en appelle un autre préalable, à savoir celui des catéchistes : si celui-ci manque, les fondements manquent, et c'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison.

Trop souvent des discours très ornés, qui sont accueillis par l'applaudissement d'une très nombreuse assemblée, aboutissent uniquement à charmer les oreilles ; ils ne remuent aucunement les âmes. Par contre, une instruction catéchistique, bien qu'humble et simple, c'est cette parole dont Dieu atteste par Isaïe : « *Tout comme la pluie ou la neige descend du ciel, et n'y retourne plus, mais enivre la terre, et la remplit et la fait germer, et donne la semence à qui sème, et le pain à qui mange ; ainsi sera ma parole qui sortira de ma bouche : elle ne me reviendra pas vaine, mais elle fera tout ce que j'ai voulu, et elle prospérera en ceux à qui je l'ai adressée* » (17).

Nous pensons qu'il faut juger pareillement ces prêtres qui, pour mettre en lumière les vérités de la religion, écrivent des livres considérables : ils sont assurément dignes d'être abondamment exaltés, de ce chef. Combien est petit cependant le nombre de ceux qui consultent les ouvrages de ce genre, et qui en tirent un fruit qui réponde au travail et aux vœux des auteurs ? Tandis que l'enseignement de

---

(17) La. LV, 10, II.

la doctrine chrétienne, s'il se fait comme il faut, n'est jamais inutile à ceux qui le reçoivent.

NÉCESSITÉ DE FAIRE LE CATÉCHISME À TOUS

De fait (et il convient d'en réitérer la remarque pour enflammer le zèle des ministres de Dieu) le nombre est maintenant très grand et augmente chaque jour de ceux qui ignorent tout de la religion, ou qui ont de Dieu ou de la foi chrétienne une notion telle qu'elle leur permet, en pleine lumière de la vérité catholique, de vivre à la façon des idolâtres. Qu'ils sont, hélas ! nombreux, Nous ne disons pas les enfants, mais les adultes, et même les vieillards courbés par l'âge, qui ne savent absolument pas les principaux mystères de la foi ; qui, entendant le nom du Christ, répondent : « *Qui est-ce,...* pour que je croie en lui » ? (18).

Il s'ensuit qu'ils ne se croient pas coupables quand ils forgent et entretiennent des haines contre les autres, quand ils contractent des accords parfaitement iniques, quand ils se livrent à la négociation d'entreprises malhonnêtes, quand ils pressurent lourdement le bien d'autrui, quand ils commettent d'autres prévarications de ce genre. Il s'ensuit qu'ignorant la loi du Christ, qui non seulement condamne les crimes honteux, mais en défend même la pensée consciente et le désir, on les voit même quand, pour n'importe quel motif en fin de compte, ils s'abstiennent presque des voluptés coupables, agiter les pensées les plus perverses, nulle religion ne leur ayant été inculquée, et multiplier ainsi les iniquités plus qu'ils n'ont de cheveux sur la tête.

Et ces remarques, nous tenons à le répéter, ne se vérifient pas seulement dans les campagnes ou au sein de la misère du menu peuple, mais aussi et peut-être plus fréquemment parmi les hommes

---

(18) Ioan. ix, 36.

d'un rang plus élevé, et même chez ceux que gonfle la science, qui forts d'une érudition vaine, prétendent pouvoir rire de la religion, et « *blasphèment tout ce qu'en somme ils ignorent* » (19).

Or, si c'est en vain qu'on attend une moisson d'une terre non ensemencée, comment espérez vous des générations bien équilibrées, si elles n'ont pas été instruites de la doctrine chrétienne à l'heure voulue ? Nous en concluons à bon droit que si la foi languit de nos jours à ce point qu'elle est comme morte en un grand nombre, c'est que l'office du saint enseignement catéchistique, ou bien est trop négligemment rempli, ou bien est absolument omis.

Car c'est en vain qu'on dira, pour avoir une excuse, que la foi nous a été accordée par un don gratuit et conférée à chacun au saint baptême.

Oui, sans doute, tous tant que nous sommes qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous sommes enrichis par la possession de la foi ; mais cette très divine semence ne parvient pas par elle-même et en vertu d'une sorte de force innée à *monter*... et à *produire de puissants rameaux* (20). Il y a aussi dans l'homme, dès sa naissance, une puissance intellectuelle : cette puissance a pourtant besoin du langage maternel pour y trouver l'excitation requise afin de passer, comme on dit, à l'acte. Il n'en va pas autrement pour l'homme qui, tirant une nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit-Saint, acquiert la foi initiale : il a cependant besoin de l'enseignement de l'Eglise, pour que cette foi puisse être développée et accrue et porter des fruits. C'est pourquoi l'Apôtre écrivait : *La foi vient de l'audition, et l'audition s'effectue par la parole du Christ* (21) ; et pour montrer la nécessité de l'instruction, il ajoute : *Comment entendra-t-on sans un prédicateur ?* (22)

(19) Iud. 10.

(20) Marc. iv, 32.

(21) Rom. 10, 17.

(22) Ib. 14.

Si toutes les explications qui précèdent montrent de quelle importance est l'enseignement religieux du peuple, Nous devons avoir le plus vif souci de maintenir toujours en vigueur, ou, si elle est négligée quelque part, de restaurer cette diffusion de la Doctrine chrétienne qui, pour employer le langage de Notre prédécesseur Benoit XIV, est l'institution la plus utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes (23).

Voulant donc, Vénérables Frères, pourvoir à cette fonction très importante de l'apostolat suprême, et réaliser partout en une si grave matière une pratique unique et uniforme, Nous ordonnons rigoureusement, en vertu de Notre autorité apostolique, l'observation et l'exécution, dans tous les diocèses, des règles qui suivent :

#### PRESCRIPTIONS PONTIFICALES

I. Que tous les curés, et en général tous ceux qui exercent le ministère des âmes, enseignent, d'après le petit livre du catéchisme, aux garçons et aux petites filles, ce qu'ils doivent tous croire et faire pour atteindre au salut, et cela pendant l'espace d'une heure entière, tous les dimanches et jours de fête de l'année, sans en excepter un seul.

II. Que les curés, à des époques fixes de l'année, préparent garçons et filles, par une instruction continue de plusieurs jours, à la réception convenable des sacrements de pénitence et de confirmation.

III. Que de même, et avec un soin absolument particulier, ils disposent les jeunes garçons et les jeunes filles à s'approcher saintement pour la première fois de la sainte Table, par d'opportunes instructions et exhortations faites tous les jours du Carême et, si c'est nécessaire, d'autres jours encore après les fêtes pascales.

---

(23) Constit. *Etsi minime*, 13.

IV. Que dans toutes les paroisses et dans chacune d'elles, soit canoniquement instituée l'association qu'on appelle couramment Congrégation de la Doctrine chrétienne. Par elle les curés, là surtout où le nombre des prêtres est restreint, auront comme auxiliaires dans l'enseignement du catéchisme des laïcs, qui s'appliqueront à ce ministère tant par zèle pour la gloire de Dieu, que pour gagner les saintes indulgences dont les Pontifes Romains l'ont si largement enrichi.

V. Que dans les grandes villes, et principalement dans celles où existent des Universités d'études, des lycées, des collèges, on fonde des écoles de religion pour instruire des vérités de la foi et de la vie chrétienne la jeunesse qui fréquente les cours publics où il n'est pas fait état des choses religieuses.

VI. Et puisque, surtout dans ces temps troublés, l'âge mûr n'a pas moins que l'enfance besoin d'instruction, que tous les curés et tous ceux qui exercent le ministère des âmes enseignent le catéchisme aux fidèles, en langage d'ailleurs facile et approprié à leur entendement, à l'heure qu'ils jugeront la plus propre à déterminer l'affluence, sauf toutefois l'heure réservée aux enfants ; et cela sans préjudice de l'horrible habitude sur l'Évangile qui doit être donnée dans l'église paroissiale tous les jours de fête. A cet effet ils se serviront du catéchisme du concile de Trente, et, de telle manière que, dans l'espace de quatre ou cinq années, ils en embrassent toute la matière, à savoir : le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière et les Commandements de l'Église.

#### DEVOIR DES ÉVÊQUES D'EN SURVEILLER L'OBSERVATION

Voilà, vénérables Frères, ce que, de Notre autorité apostolique, Nous avons décrété et ordonné, quant à Nous. A vous de faire qu'en chacun de vos diocèses, cela soit exécuté sans retard et intégra-

lement ; de veiller en définitive et de vous prémunir, suivant votre autorité, contre l'oubli de Nos prescriptions, ou, ce qui revient au même, contre leur exécution molle ou hésitante. Pour éviter efficacement ce péril, il faut que vous recommandiez avec instance que les curés ne donnent pas leurs leçons de catéchisme sans y être préparés, mais après une sérieuse préparation préalable ; qu'ils ne parlent pas le langage de la sagesse humaine, mais que, *dans la simplicité du cœur et dans la sincérité de Dieu* (24), ils suivent l'exemple du Christ, qui, bien qu'il révélât : *des choses cachées depuis la création du monde* (25), disait cependant toutes choses *en paraboles aux foules et ne leur parlait pas sans paraboles* (26). Nous savons aussi que les Apôtres institués par Notre-Seigneur, pratiquèrent la même chose ; c'est d'eux que saint Grégoire le Grand disait : *Ils eurent soin par dessus tout de prêcher aux peuples ignorants des choses simples et accessibles, et non des choses élevées et ardues* (27). Or, en ce qui regarde la religion, les hommes de notre temps doivent, pour une grande part, être assimilés aux ignorants.

Empêchons cependant que, par zèle pour cette simplicité, l'on ne se persuade que, dans ce genre de tâche, il ne faut nul travail ou nulle méditation ; il en faut au contraire, à coup sûr, en ce genre, plus qu'en aucun autre. Il est de beaucoup plus facile de trouver un orateur qui parle avec abondance et avec éclat, qu'un catéchiste qui donne une leçon de tout point louable. Quelque facilité naturelle qu'on ait donc reçue pour penser et pour parler, qu'on sache bien que jamais on ne parlera de la doctrine chrétienne, avec fruit pour les âmes, à des enfants ou au peuple, si l'on n'y est préparé et dressé par une étude sérieuse. Ceux-là se trompent certainement qui, confiants dans l'inexpérience et la lenteur intellectuelle du peuple, se

---

(24) II, Cor. I, 12.

(25) Matth. XIII, 25.

(26) Ibid. 34.

(27) Moral. I, XVII, cap. 26.

piquent de pouvoir agir négligemment en ces matières. Au contraire, plus ignorants sont les auditeurs recrutés, plus grand est le zèle et le soin dont il faut qu'on use, pour acheminer des vérités très élevées, si éloignées de l'entendement vulgaire, vers la perception trop obtuse des illettrés, à qui, tout autant qu'aux savants, elles sont nécessaires pour l'acquisition du bonheur éternel.

Qu'il Nous soit donc permis, Vénérables Frères, de vous adresser, en cette dernière partie de Notre lettre, les paroles de Moïse : « *Si quelqu'un appartient au Seigneur, qu'il s'unisse à moi* » (28). Observez, Nous vous le demandons et Nous vous en prions, quelle ruine des âmes l'ignorance des choses religieuses entraîne à elle seule. Beaucoup d'œuvres utiles et absolument dignes de louange ont été peut-être instituées par vous, en vos diocèses respectifs, à l'avantage du troupeau qui vous a été confié. Veuillez pourtant, avant toute chose, avec toute l'énergie, tout le zèle, toute l'assiduité possible, donner vos soins et vos instances à ce que la connaissance de la science de la doctrine chrétienne atteigne les âmes de tous et les pénètre à fond. *Que chacun de nous, Nous répétons les paroles de l'apôtre Pierre, de même qu'il a reçu la grâce, l'administre à l'autre, comme il convient à de bons dispensateurs de la grâce multiforme de Dieu* (29).

Que par l'intercession de la très Sainte Vierge immaculée, votre zèle et vos pieuses industries soient favorisées par la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons d'un cœur très aimant, à vous, à votre clergé, et au peuple qui vous est confié, comme témoignage de Notre affection et gage des célestes grâces.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril 1905, la seconde année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

---

(28) Exod. xxxii, 26.

(29) I, Petr. iv, 10.